

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2012

Réception par le Prefet : 22/10/2012

Publication : 25/10/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-10-8-1

Séance du jeudi 18 octobre 2012

LANGUE ET CULTURE REGIONALES ANIMATIONS THEATRALES OU MUSICALES SCOLAIRES EN LANGUE REGIONALE DANS LES COLLEGES 2012/2013

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG 2011-1-14 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-8-3 du 7 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 "Programme Langue et Culture Régionales 2012",
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une subvention de 2 500 € au collège Théodore Monod d'Ottmarsheim pour l'activité théâtre en dialecte au titre de l'année 2012/2013 qui sera imputée sur le programme E758, imputation 0-65-28-65737-2657-311.
- ❖ autorise le Président du Conseil Général à signer avec cet établissement la convention de financement sur la base de la convention type adoptée le 7 septembre 2012 (modèle B).
- ❖ autorise le mandatement de la subvention dès à présent à cet établissement.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2012

**Actions LCR
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
LCR04909	COLLEGE THEODORE MONOD D'OTTMARSHEIM - Aide à l'animation théâtrale	2 500,00

Total	2 500,00
-------	----------